



Contrôle des lieux de privation de liberté

Approche interdisciplinaire

Édition 2022: Prisons – Centres
de détention pour mineurs

Université d'été

du 29 août au 2 septembre 2022

L'université d'été « Contrôle des lieux de privation de liberté: approche interdisciplinaire » est une formation continue de l'ULB.

Elle propose durant une semaine une formation théorique et pratique en matière de détention, en général, et de contrôle des lieux de privation de liberté, en particulier. L'objectif est de fournir, en groupe restreint et en favorisant la participation, des connaissances, des outils et des méthodes dans cette matière en plein développement.

L'édition 2022 sera consacrée aux prisons et aux centres de détention pour mineurs (CDM).

Quelques modules de la formation seront communs pour l'ensemble des participants, les autres seront spécifiques à ces lieux de détention. Les participants devront opérer un choix entre ces deux thématiques.

La formation est dispensée par des spécialistes renommés de ces secteurs (voir liste).

Cette université d'été s'adresse en particulier :

- aux membres des mécanismes de contrôle des prisons, comme les membres des commissions de surveillance ;
- aux futurs membres des mécanismes de contrôle des centres de détention pour mineurs ;
- aux professionnels dont l'activité est en lien avec la détention ;
- aux étudiantes et étudiants en fin de cycle universitaire intéressés par la détention et se destinant à travailler dans ce domaine ;
- à toute personne intéressée par la détention et son contrôle.

Informations pratiques

Cette édition 2022 se tiendra du 29 août au 2 septembre sur le campus du Solbosch de l'ULB (sous réserve de la situation sanitaire qui pourrait obliger à passer en visioconférence).

Elle se déroulera en trois temps :

- des lectures seront proposées aux participants pour préparer la formation ;
- une semaine de formation se tiendra de manière interactive, favorisée par le nombre restreint de participants (en français) ;
- un mémoire pourra être réalisé dans les mois suivant la formation par les participants qui désirent être diplômés par une attestation (9 crédits) délivrée par l'Université libre de Bruxelles.

Les personnes intéressées sont invitées à postuler avant le 27 mai 2022 à l'adresse suivante : thomas.rochet@ulb.be.

Une réponse leur sera donnée avant le 1^{er} juillet 2022¹.

Frais de participation

(comprenant la documentation, la formation, les pauses-café et l'encadrement du mémoire)

- 300 € - membres d'institutions officielles
- 200 € - membres d'organisations non gouvernementales
- 100 € - participants individuels.

Des dérogations ou réductions peuvent être accordées sur demande motivée.



¹ Les organisateurs se réservent le droit d'annuler en cas de manque de participants.

PROGRAMME

Lundi 29/8	Mardi 30/8	Mercredi 31/8	Jeudi 01 ^{er} /9	Vendredi 02/9
9h30 - 13h	9h30 - 13h	9h30 - 13h	9h30 - 13h	9h30 - 13h
<p>1* - INTRODUCTION</p> <p>-</p> <p>LES ORGANES DE CONTRÔLE DE LA DÉTENTION (ONU, EUROPE, BELGIQUE)</p> <ul style="list-style-type: none"> Philippe Mary 	<p>3 - ASPECTS SOCIO-CRIMINOLOGIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> Prisons: Philippe Mary CDM: Fabienne Druant 	<p>5 - ASPECTS MÉDICAUX</p> <ul style="list-style-type: none"> Prisons: Johan Kalonji CDM: Marie-Christine Berghezan 	<p>7* - CONTRÔLER EN PRATIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> Philippe Mary & Marc Nève 	<p>9* - RÉALISER DES ENTRETIENS</p> <ul style="list-style-type: none"> Natacha Deroeck
14h - 17h30	14h - 17h30	14h - 17h30	14h - 17h30	14h - 17h30
<p>2 - ASPECTS JURIDIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> Prisons: Sandra Berbuto CDM: Anne-Catherine Rasson 	<p>4 - ASPECTS PSYCHOLOGIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> Prisons: Jérôme Englebert CDM: Cécile Mathys 	<p>6 - PARCOURS DE DÉTENTION</p> <ul style="list-style-type: none"> Prisons: Vincent Spronck CDM: Jean-Yves Charlier 	<p>8 - CONTRÔLER EN PRATIQUE (SUITE)</p> <ul style="list-style-type: none"> Prisons: Philippe Mary & Marc Nève CDM: Sarah Grandfils 	<p>10* - CONTRÔLER: QUEL IMPACT?</p> <ul style="list-style-type: none"> Jean-Yves Charlier Séverine Delcomminette Delphine Paci Léa Teper <p>-----</p> <p>CONCLUSION</p>

* Session en commun.

Intervenants :

- Sandra Berbuto**, avocate au barreau de Liège, maître de conférences à l'ULiège
- Marie-Christine Berghezan**, médecin à l'IPPJ de Braine-le-Château
- Jean-Yves Charlier**, directeur de l'IPPJ de Braine-le-Château, assistant à l'ULB
- Séverine Delcomminette**, directrice régionale *a.i.*, Direction générale des établissements pénitentiaires
- Natacha De Roeck**, membre du secrétariat du Comité européen de prévention de la torture (CPT)
- Fabienne Druant**, coordinatrice des criminologues de parquet, assistante à l'ULB
- Jérôme Englebert**, professeur à l'ULB et l'UCLouvain, psychologue à l'EDS de Paifve
- Sarah Grandfils**, membre du bureau du Conseil central de surveillance pénitentiaire
- Johan Kalonji**, médecin psychiatre à la prison de Saint-Gilles, assistant et membre du CRID&P (UCLouvain)
- Philippe Mary**, professeur à l'ULB, membre du CPT, ancien membre de commissions de surveillance
- Cécile Mathys**, professeur à l'ULiège, directrice du Centre-Recherche-Intervention-Jeunesse
- Marc Nève**, président du Conseil central de surveillance pénitentiaire, maître de conférences à l'ULiège, ancien membre du CPT
- Delphine Paci**, avocate, Observatoire international des prisons-Belgique
- Anne-Catherine Rasson**, maîtresse de conférences à l'UNamur et Université Saint-Louis Bruxelles
- Vincent Spronck**, directeur de la prison de Mons, assistant à l'ULB
- Léa Teper**, assistante et doctorante à l'UCLouvain